



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



DRJSCS Pays de la Loire

STATISTIQUES ET OBSERVATIONS
Professions Formations Certifications/Sport Animation

***Bilan de l'accès au diplôme et à l'emploi sur
l'ensemble des sessions de formation du
BPJEPS Activités Nautiques
de 2009 à 2012***

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), autorité académique dans le champ de l'animation et du sport, demande à chaque organisme de formation d'établir un suivi d'insertion professionnelle pour chaque session de formation mise en place. Cette étude sur la spécialité activités nautiques est le second travail d'agrégation effectué par la DRJSCS sur l'ensemble des éléments fournis sur les sessions de formation d'une spécialité du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS APT en 2012).

Objet de l'observation

Les informations recueillies et présentées dans ce rapport ont deux objectifs:

- Apporter un éclairage sur l'ensemble des sessions de formation du BPJEPS des activités nautiques qui se sont déroulées entre 2009 et 2012 (le public entré en formation est pris en compte sur les années 2009/2010/2011) ;
- Présenter un bilan de l'accès au diplôme et à l'emploi à partir du suivi insertion exécuté par les deux organismes de formation.

Dans une dernière partie, les agrégats rassemblés permettent de montrer à travers la complexité des formations réalisées ou non réalisées des éléments significatifs sur la réalité et la diversité de l'offre de formation. L'étude montre également le lien entre la qualification, l'insertion professionnelle, les contrats de travail et les employeurs.

Le domaine concerné regroupe une partie des activités nautiques, en particulier celles qui débouchent sur des diplômes permettant l'exercice d'une activité professionnelle. Sont exclus du champ de cette observation le surf, le parachutisme ascensionnel nautique et les glisses aérotractées (pas d'offres de formation en Pays de la Loire).

Les prérogatives du BPJEPS activités nautiques¹ sont précisées dans le référentiel professionnel qui décrit le métier de la façon suivante :

*** Prérogatives du BPJEPS spécialité « activités nautiques » :**

- Le moniteur d'activités nautiques conduit un projet d'encadrement et d'animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition, s'adapte aux pratiquants et en assure la protection, communique dans son activité, participe au fonctionnement et à la gestion de la structure employeur.

*** Prérogatives des Unités de Compétence Capitalisable (UCC) par support :**

- Encadrement limité par différents paramètres : la zone de navigation, les conditions météorologiques, le niveau de pratique...

*** Prérogatives du Certificat de Spécialisation (CS) « croisière »** décline des compétences professionnelles pour encadrer la croisière côtière ou hauturière, pour tout public, de jour comme de nuit, dans les limites de navigation du (ou des) voilier(s) utilisé(s) jusqu'à 200 milles d'un abri.

¹ Code du sport, annexe II.1, article A 212.1



PRÉSENTATION BPJEPS AN/MENTIONS/CS/UCC

Les BPJEPS spécialité «activités nautiques» en Pays de la Loire :

mentions monovalentes au choix :

- char à voile
- motonautisme (jet)
- ski nautique et disciplines associées
- voile

mentions plurivalentes 2 supports parmi :

- aviron d'initiation et de découverte
- canoë-kayak eau calme, mer et vagues
- char à voile d'initiation et de découverte
- croisière côtière ou planche à voile ou multicoques dériveurs
- engins tractés (bouées tractées)
- jet
- ski nautique d'initiation et de découverte

Les UCC : Réservées aux personnes qui sont déjà titulaires d'un BPJEPS AN

- aviron d'initiation et de découverte
- canoë-kayak eau calme, mer et vagues
- char à voile d'initiation et de découverte
- croisière côtière
- engins tractés (bouées tractées)
- jet
- multicoques dériveurs
- planche à voile
- ski nautique d'initiation et de découverte

Le CS croisière : Les personnes sont déjà titulaires du BPJEPS AN mention monovalente VOILE.

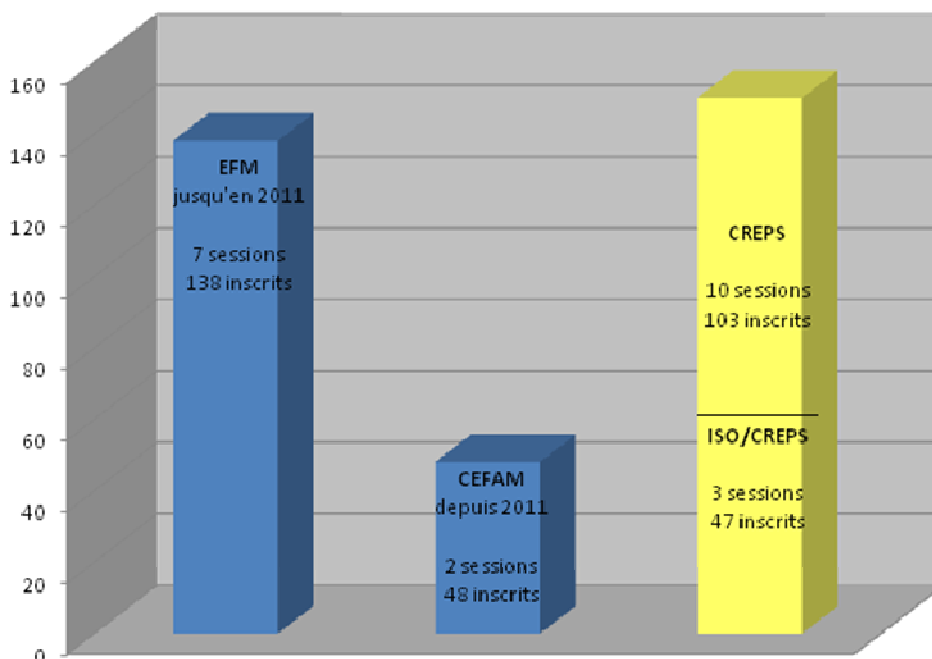
Nous conviendrons d'une appellation qui sera reprise dans le reste du document en adoptant :

- le terme **d'activités nautiques non motorisées** pour toutes les activités ci-dessous :
 - char à voile, voile, aviron d'initiation et de découverte, canoë-kayak eau calme, mer et vague, croisière côtière, planche à voile.
- le terme **d'activités nautiques motorisées** les activités suivantes :
 - motonautisme (jet), ski nautique et disciplines associées, engins tractés (bouées tractées), jet.



SESSIONS DE FORMATION ET INSCRITS

Organismes de formation aux activités nautiques et nombre d'inscrits aux TEP (tests d'entrée préalable)



Les organismes de formation en BPJEPS AN :

EFM - Ecole française de motonautisme - Quilly (44)
devenu

CEFAM - Centre d'études et de formations aux activités motorisées - Quilly (44)

CREPS - Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives - Nantes (44)

+

ISO - Institut sports océan - Les Sables d'Olonne (85)
(conventionné CREPS/ISO)

Sur la période 2009 à 2012 : **22 sessions de formation**² de BPJEPS AN se sont déroulées.

30 sessions de formation n'ont pas eu lieu (cf page 11 § ce que montre l'observation / nombre restreint de stagiaires ou pas de stagiaire).

2 organismes de formation ont organisé des formations à raison de volume variant de 9 à 14 mois. En 2011, l'E.F.M. a modifié ses statuts et changé son appellation en CEFAM (Centre d'Etudes et de Formations aux Activités Motorisées).

193 diplômés³ ont été délivrés sur cette période ce qui représente une moyenne de 64 « diplômés » par an.

Tous les stagiaires qui ont répondu à l'enquête sont en emploi à l'issue de la formation en référence au suivi de l'insertion professionnelle 1 an après l'obtention du diplôme, à l'exception d'une personne⁴. 2 % travaillent sur un secteur autre que l'animation et 72 % des stagiaires travaillent hors région Pays de la Loire.

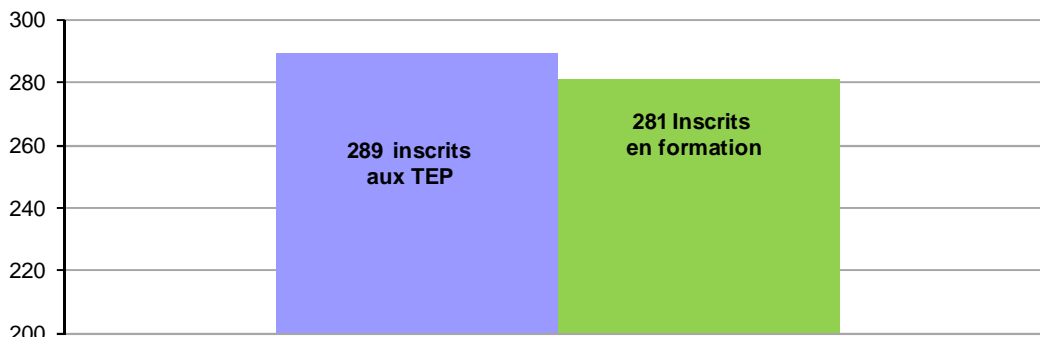
Le nombre de diplômés est supérieur au nombre de personnes diplômées : par la compilation du BPJEPS AN, des UCC et du CS, un même stagiaire peut obtenir plusieurs diplômes.

² Les formations prises en compte sur 2009 ont débuté en cours d'année, de même pour 2011 les formations se terminent dans l'année 2012. Nous considérons donc qu'il y a 3 années d'observation : 2009, 2010, 2011.

³ Diplômés : on différencie le diplôme du diplômé (ex stagiaire) qui lui peut obtenir plusieurs diplômes (BPJEPS, UCC, ou CS).

⁴ Suivi de l'insertion : 150 réponses, 149 émanent de stagiaires en emploi.

Attractivité : entre les inscrits aux TEP et les stagiaires sélectionnés en Formation



Attractivité :

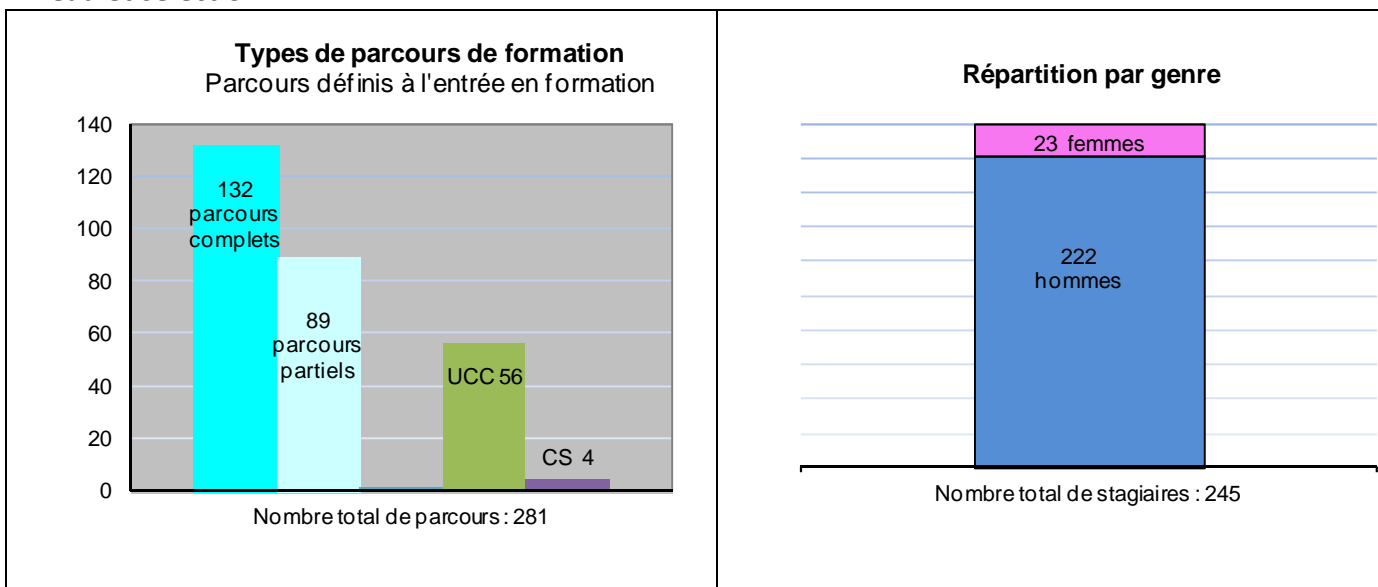
Sur l'ensemble des formations, on enregistre peu d'échecs sur les tests d'entrée préalable (TEP).

Les chiffres ci-dessus ne montrent pas la réalité des stagiaires inscrits, mais la réalité des parcours des stagiaires. En effet, un candidat s'inscrivant au BPJEPS AN passe des TEP pour le BPJEPS mais doit en passer également pour chaque UCC ou CS. A ce niveau, les 193 diplômés représentent 146 diplômés du BPJEPS activités nautiques et 47 diplômés sur des UCC ou CS.

Une majorité des stagiaires finit en priorité sa formation initiale en BPJEPS AN soit monovalent, soit plurivalent (2 supports) avant de s'inscrire sur une ou deux UCC.

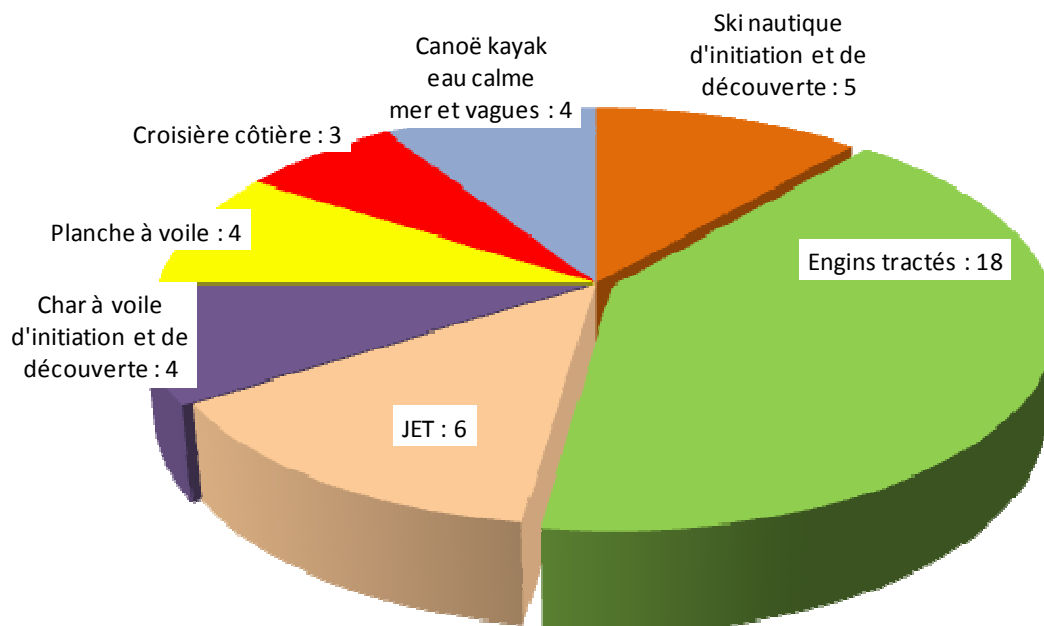
NOTA : Le CREPS gère des petites formations (en termes d'effectifs) et l'EFM devenu CEFAM gère des formations plus importantes.

Niveau et sélection :



Les parcours partiels concernent des candidats qui ont échoué lors d'une première session et qui suivent une nouvelle formation pour obtenir les unités capitalisables (UC) manquantes.

Les diplômes délivrés par unité capitalisable complémentaire



Les candidats aux UCC sont déjà titulaires du BPJEPS AN. Les UCC ont pour objectif d'augmenter le portefeuille de compétences pour un stagiaire ayant obtenu un BP activités nautiques.

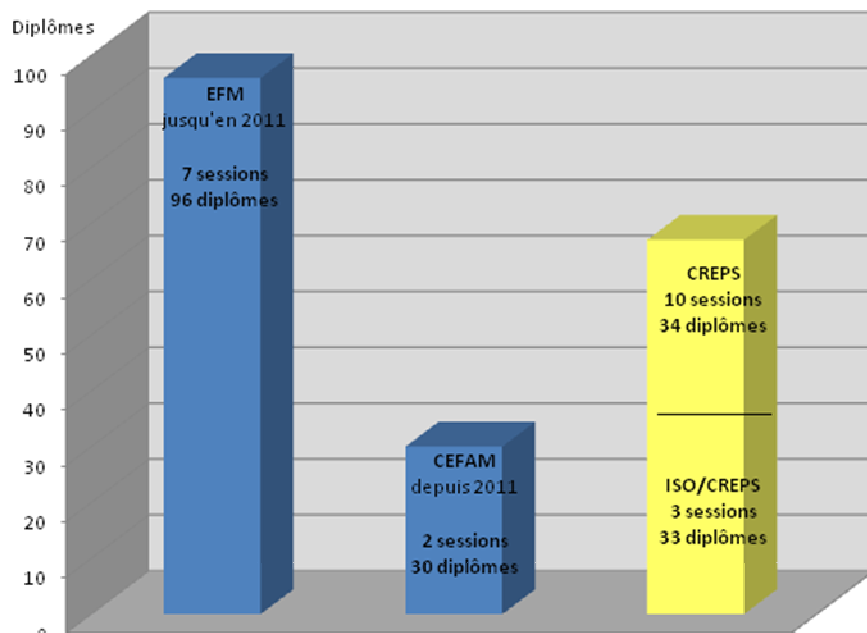
Notons que le niveau d'exigence pour ces UCC reste élevé alors que les prérogatives ne sont généralement qu'une partie de celles obtenues par les mentions monovalentes.

D'autre part, le nombre cumulé des UCC « engins tractés » (18) et des UCC « jet » (6) supplante la somme de toutes les autres UCC ; ces UCC acquises apportent au titulaire du BPJEPS activités nautiques une forte plus value sur l'emploi. L'attrait commercial lié à ces pratiques et sur ces supports ne fait aucun doute sur ce constat.

Formation

Si l'on se réfère au nombre d'inscrits (parcours complets, partiels, UCC ou CS) le bilan fait ressortir peu d'échecs totaux. La plupart des stagiaires qui échouent (1 ou plusieurs UC non acquises) complètent leur parcours l'année suivante.

Organismes de formation aux activités nautiques



Source GEPFAO : 2009/2012

Les organismes de formation en BPJEPS AN :

EFM - Ecole française de motonautisme - Quilly (44) devenu

CEFAM - Centre d'études et de formations aux activités motorisées - Quilly (44)

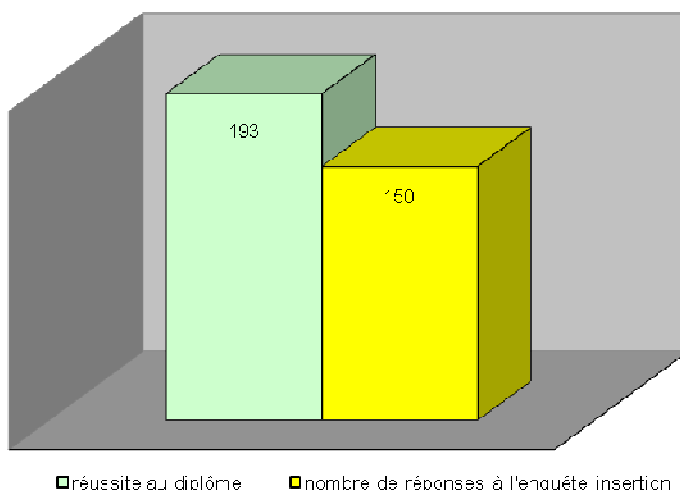
CREPS - Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives - Nantes (44)

+

ISO - Institut sports océan - Les Sables d'Olonne (85) (conventionné CREPS/ISO)

Emploi

Taux de retour de l'enquête insertion



Les données qui suivent sont issues des enquêtes un an après l'obtention du diplôme, même si la plupart des organismes de formation arrivent à suivre leurs stagiaires plusieurs années de suite.

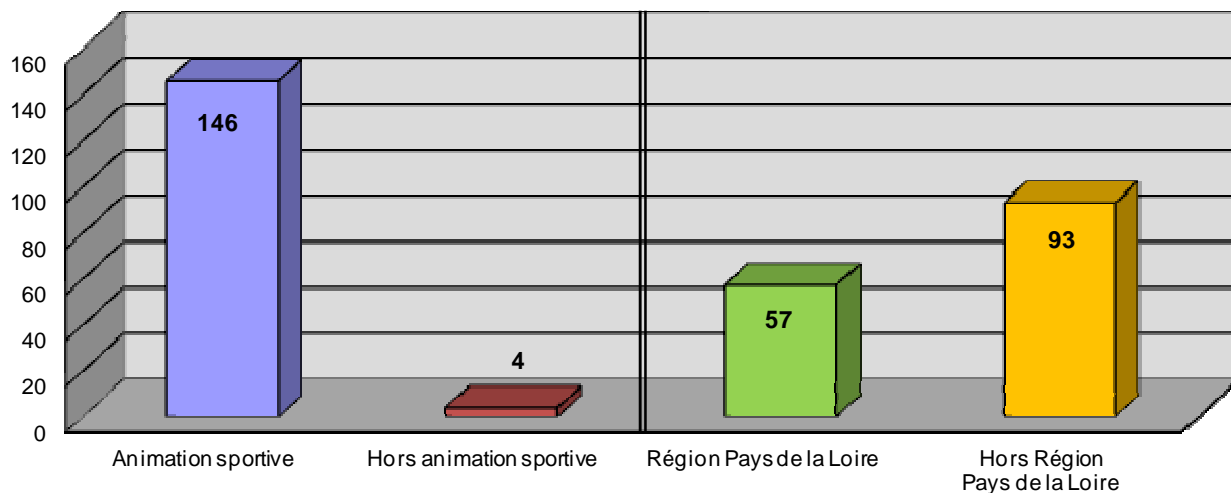
Le taux de retour sur le suivi d'insertion professionnelle avoisine 80%. **Ce taux est statistiquement très bon** et lié à la mobilisation des organismes de formation et des coordinateurs de formation sur l'obligation et l'intérêt de suivi de l'insertion professionnelle. Le nombre de diplômés (193) est supérieur au nombre de personnes diplômées par la compilation du BP, des UCC et du CS. Un même stagiaire peut obtenir plusieurs diplômes. Nous prendrons en référence le nombre de retour d'enquête pour estimer le nombre de personnes à prendre en considération pour la suite de l'observation, soit 150 personnes. Ces 150 personnes sont en emploi, soit avec un BPJEPS AN monovalent ou plurivalent, soit avec un BPJEPS AN complété par une UCC et/ou un CS.

Il faut garder à l'esprit que les emplois restent ancrés sur une forte saisonnalité sur ces champs professionnels.

LES CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS, DES EMPLOIS

Les candidats peuvent choisir leur plurivalence en fonction de la réussite aux TEP dans différents supports. Cette possibilité permet un parcours individualisé de formation. Mais cette formule implique en conséquence un coût de revient élevé pour l'organisme de formation au vu de formations regroupant peu de candidats.

Domaines d'activités et répartition géographique des emplois

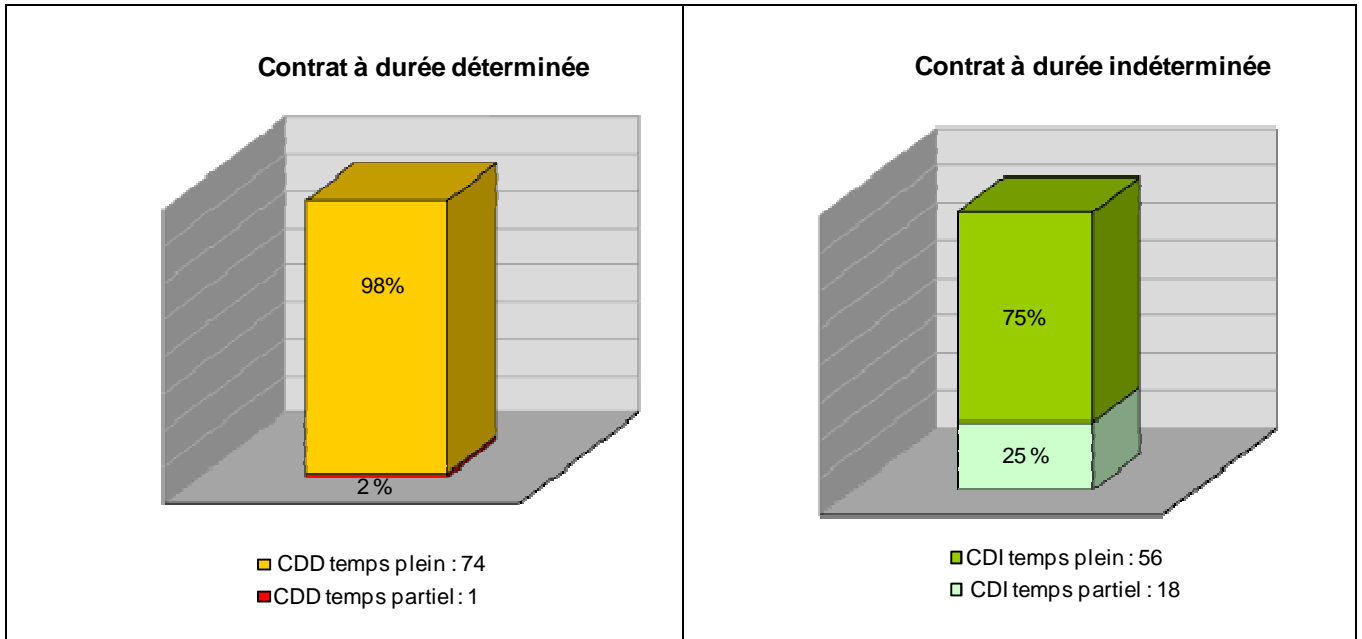


Dans le domaine de l'animation sont comptabilisés les temps consacrés au face à face pédagogique mais également le temps de gestion administrative en particulier ce que les organismes de formation ont appelé « *gérance de la structure* ».

Ces formations débouchent majoritairement sur des emplois hors Pays de la Loire. Elles répondent à des besoins et des débouchés en majorité sur ce marché hors région, dû aux spécialités du CEFAM/EFM et de son rayonnement national.



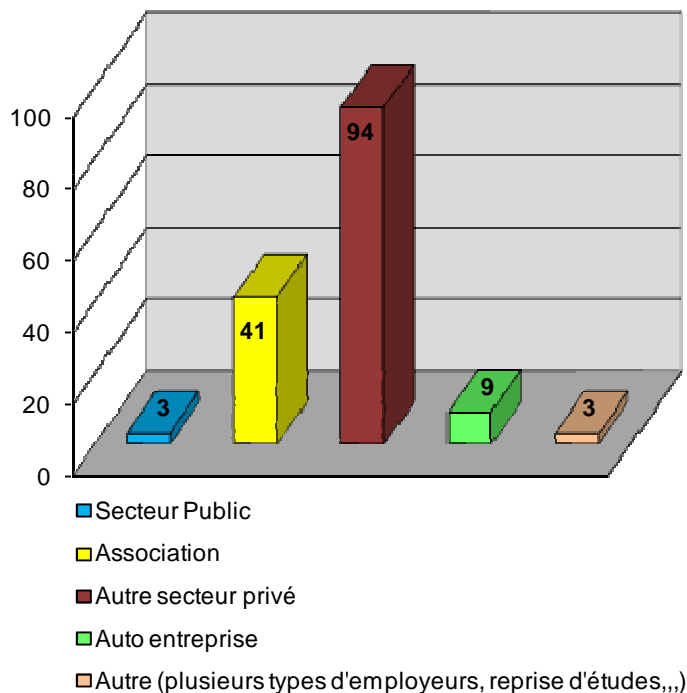
TYPES DE CONTRATS ET D'EMPLOYEURS



La plupart des contrats sont basés sur des temps pleins.

La caractéristique des emplois dans le secteur marchand implique une forte rentabilité. La saisonnalité entraîne un nombre important d'heures qui sont « lissées » sur l'année par l'annualisation du temps de travail.

Les secteurs d'emploi



Plus de la moitié des structures qui ont recruté des diplômés BPJEPS AN sont du secteur privé.



SYNTHÈSE SUR L'ENQUÊTE BPJEPS ACTIVITÉS NAUTIQUES EN PAYS DE LA LOIRE

	Années d'entrée en formation		
	2009	2010	2011
Nombre d'organismes de formation	2	2	2
Nombre de sessions	7	8	7
Nombre d'inscrits aux TEP	59	74	156
Nombre de stagiaires en formation ⁵	79	62	110
Nombre de stagiaires en formation complète	45	32	55
Nombre de stagiaires en formation partielle	34	30	55
Nombre de diplômés	54	55	84
Retour d'enquête	30	47	74
Accès à l'emploi	30	47	73

CE QUE MONTRE L'OBSERVATION

L'offre de formation

Avec une réelle volonté de la DRJSCS des Pays de la Loire de répondre aux attentes des employeurs, et avec le soutien important du conseil régional et des OPCA, les organismes de formation ont mis en place un panorama important de formations mono ou plurivalentes.

L'observation montre :

- Que pour les formations plurivalentes, le niveau d'exigence pour l'entrée en formation de chaque mention est a minima un niveau de pratique correspondant au monitorat fédéral. Or, bien peu de jeunes possèdent simultanément ces niveaux.
Dès lors, il est donc normal qu'ils soient également rares à l'entrée en formation ;
- Canoë-kayak, voile, char à voile, aviron, motonautisme et ski nautique ont chacun une identité bien spécifique et ne se mélangent pas ou peu jusqu'à ce jour ;
La progression de la polyvalence (et des attentes de pratiques variées par le public) s'en trouve grandement freinée ;
- Certaines disciplines ont choisi un niveau d'exigences préalables très bas (par exemple pour les engins tractés) de manière à ouvrir au maximum la pratique de ces activités.
- Le développement des entreprises dans ces secteurs explique la forte proportion de diplômés en motonautisme et leur accès à l'emploi.

Près d'une trentaine de formations n'ont pas démarré faute de candidats.

Afin de répondre au mieux aux parcours individualisés de formation des stagiaires, le CREPS de Pays de la Loire propose une formation plurivalente à partir de 9 supports (voile, char à voile, kayak...). La combinaison de ces différents supports permet de proposer une trentaine de formation avec une partie transversale aux activités nautiques et une partie spécifique aux supports. Cet éventail de proposition très riche pour les candidats dans le choix de leur formation ne permet pas cependant d'ouvrir toutes ces formations par manque de candidats compétents sur 2 supports simultanément

⁵ Le nombre de stagiaires en formation peut d'une année sur l'autre, être supérieur ou inférieur au nombre de stagiaires inscrits aux TEP étant donné qu'un certain nombre de candidats peut se réinscrire pour terminer leurs cursus de formation sans repasser par cette étape.

NOTA - Il faut garder à l'esprit cependant une différence majeure entre les 2 champs de pratique que sont d'un côté les activités nautiques motorisées et de l'autre les activités nautiques non motorisées. Les activités nautiques motorisées sont à priori des pratiques immédiates à fort valeur ajoutée ludique et dans des comportements que l'on peut classer sous le type « consommateurs de loisirs ». Les activités nautiques non motorisées, dites traditionnelles, s'inscrivent davantage dans les processus d'apprentissage progressif avec une visée globalement éducatrice et socio-sportive.

La qualification et l'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle des diplômés 6 mois après l'obtention du BPJEPS AN est très bonne. Ces formations sont bien synonymes d'emploi dans le secteur de la mention ou dans le secteur de la spécialité préparée.

Le nombre de stagiaires obtenant des UCC montre bien le lien entre le BPJEPS AN (initial monovalent ou plurivalent) et l'extension du champ de compétences via des formations complémentaires courtes (module de 2 à 6 semaines). Ces stagiaires obtenant une double, voire de multiples qualifications, sont conscients de leur potentiel sur le marché de l'emploi.

Les contrats de travail et les employeurs

Le panorama des contrats qui se dégage par mention (CDD, CDI, à temps partiel et à temps plein, libéral) par UCC et par CS est le reflet des aspects socio économiques de la branche professionnelle :

- Equilibre financier fragile des structures nautiques (la forme associative rend parfois leur activité et leur gestion irrégulières);
- Activités professionnelles contraignantes (en milieu ouvert, difficulté de gestion du temps famille/week-end/vacances scolaires) ;
- Salaires peu attractifs sur des débuts de carrière.

Les principaux types d'employeurs par mention se déclinent ainsi:

- De type associatif : activité voile et produits dérivés en lien avec la fédération de référence ;
- Collectivités : structure à fort développement touristique avec impact local pour les résidents (plurivalence de supports) ;
- Sociétés commerciales : location, activité motonautisme, jet ;
- SEM (société d'économie mixte) : tous supports d'activité en fonction du contexte géographique, location, enseignement volonté de développement et de formation dans tous les domaines.

DRJSCS des Pays de la Loire : Man – 9 rue René Viviani – CS 46205 – 44262 NANTES cedex 2

☎ 02 40 12 80 00 – Télécopieur : 02 40 12 87 00

Adresse mel : drjscs44-professions@drjscs.gouv.fr – Site internet : www.pays-de-la-loire.drjscs.gouv.fr

Contacts au pôle PFC :

Bernard Delafosse ☎ 02 40 12 85 89

✉ bernard.delafosse@drjscs.gouv.fr

Annie Giraud ☎ 02 40 12 87 99

✉ annie.giraud@drjscs.gouv.fr